

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique concernant la demande :

- de déclaration d'intérêt général (DIG)
- d'autorisation environnementale (AE)

relative à la réalisation de travaux sur le bassin de la Vienne, sollicitée par la communauté de communes CREUSE GRAND SUD et la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques

Par arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2024, une enquête publique est prescrite en mairie de GENTIOUX-PIGEROLLES durant 29 jours, **soit du mercredi 21 février 2024 à 14 h au mercredi 20 mars 2024 à 17h30** sur le projet mentionné ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif à cette demande est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- sur support papier, en mairie de Gentioux-Pigerolles, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairie de Vallière, lieu de permanence,
- sur un poste informatique, en mairies de Faux-la-Montagne, La Nouaille, La Villedieu, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Sulpice-les-Champs et Saint-Yrieix-la-Montagne,
- sur le site internet des services de l'État en Creuse www.creuse.gouv.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairies de Gentioux-Pigerolles et Vallière,
- soit par courrier adressé en mairie de Gentioux-Pigerolles, à l'attention de Mme le commissaire enquêteur,
- soit par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique-creusegrandsud@creuse.gouv.fr

Mme Odile LABAS-BERTHOLET, commissaire enquêteur, a été désignée par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique unique. Elle se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui ont été fixées de la façon suivante :

Mairie de Gentioux-Pigerolles :

- le mercredi 21 février 2024 de 14h30 à 17h30
- vendredi 1^{er} mars 2024 de 9 h à 12 h
- le mercredi 20 mars 2024 de 14 h à 17h

Mairie de Vallière :

- lundi 11 mars 2024 de 9 h à 12 h

Toute information concernant le dossier peut être obtenue auprès de M. Louis CAUCHY, directeur du service environnement à la communauté de communes Creuse Grand Sud (tél : 05.32.09.19.81 ou par courriel : louis.cauchy@creuse-grand-sud.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Gentioux-Pigerolles, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr).

À l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse prendra une décision statuant à la fois sur la déclaration d'intérêt général et sur l'autorisation sollicitée. Les décisions interviendront sous la forme d'un arrêté préfectoral portant accord (le cas échéant, assorti de prescriptions spécifiques) ou refus au titre des deux procédures.